

A-watwan

“Aime la vérité, mais pardonne à l’erreur” . Voltaire

26e année. N°1609 du lundi 23 août 2010. Prix/Comores : 250 Fc ; Etranger : 1,5 Euro. Directeur de la publication : Petan Mognhazi

LIRE EGALEMENT

La nouvelle représentante de l’Unicef apprécie un “partenariat parfait”



Un mois après son installation, Susan N Ngongi se dit satisfaite de ses nouvelles fonctions. “Je commence avec de bonnes bases”, confie-elle bien qu’elle réalise que beaucoup restent à faire surtout au niveau de Ndzuwani et Mwali.

Lire page 5

La Ctc souhaite une régularité des salaires avec l’“allègement intérimaire” de la dette extérieure

A l’occasion d’une rencontre avec le ministre des Finances, la Confédération des travailleurs a vivement souhaité que l’on renoue avec la régularité des salaires suite à l’“allègement intérimaire” de la dette extérieure du pays par le Fmi. L’argentier de l’Etat a, pour sa part, indiqué que des mesures s’imposaient pour “ramener la masse salariale à un niveau acceptable” ou augmenter les recettes de l’Etat.

Lire page 3

LE BILLET DE BABOU

Tribunal des hommes ou tribunal de Dieu ?

Lire page 5

Le marché du ramadan ouvre aujourd’hui sur le boulevard du Karthala



A compter d’aujourd’hui, lundi 23 août, jusqu’à la fin du mois de ramadan, le “Marché spécial ramadan” sera installé sur un tronçon du boulevard Karthala à Moroni. Les administrateurs de la capitale ont fait ce choix de concentrer les marchands ambulants “afin de préserver la fluidité de la circulation des véhicules et des personnes aux autres endroits de la ville”. Le choix du site aurait été dicté par le fait que ce boulevard n’abrite pas de nombreux magasins, contrairement à l’axe de Magudju.

Lire page 3

Télécommunications : Comores Télécom rappelé à l’ordre

Le courant passe très mal entre l’Autorité nationale de régulation des technologies de l’information et de la communication (Anrtic) et Comores Télécom. Cette dernière semble rechigner à se plier aux exigences des nouvelles règles régissant le secteur. Jeudi dernier à l’occasion d’une conférence de presse tenue à Moroni, l’existence des dissensions entre les deux institutions étatiques ont éclaté au grand jour. Le directeur général de l’Anrtic a dit vouloir “prendre à témoin” l’opinion et les nombreuses personnalités présentes à cette conférence, des difficultés auxquelles bute son institution depuis sa création au mois de mai de l’année dernière.

Lire page 2

Affaire Combo : de “lourdes” charges pèseraient sur trois individus placés en détention provisoire

- ✓ Le procureur général déclare connaître les auteurs de l’assassinat
- ✓ les avocats des prévenus dénoncent le viol du principe de la présomption d’innocence

Deux mois et six jours après l’assassinat du lieutenant-colonel Combo Ayouba, le procureur général, Nidhoim Attoumane a tenu un point de presse jeudi dernier, 19 août au palais de justice de Moroni, pour présenter les premiers éléments de l’enquête. Selon lui, “de lourdes charges pèsent sur trois individus interpellés en détention provisoire. A leur rencontre, ont été réunis des éléments de preuve concordants, circonstanciés et irréfutables de nature à démontrer la participation directe des inculpés aux faits incriminés”.

Au cours de cette entrevue avec la presse, le procureur Nidhoim Attoumane a déclaré qu’au “nom du principe de la présomption d’innocence et le secret de l’information, je ne suis pas autorisé à vous révéler leur identité. Toutefois, je peux juste vous dire que ce sont des militaires

sous-officiers en poste de la Fcd de Kandani”. Cependant un tract (donc anonyme), diffusé le matin même dans les rues de Moroni, présente l’identité de trois militaires, les présentant comme les auteurs de l’assassinat.

Fuites inquiétantes

Par rencontres avec la presse interposées, les avocats des prévenus ont, à leur tour, organisé au lendemain, une conférence de presse à l’hôtel Le Moroni, dans le but de faire part à l’opinion de leur inquiétude face à la tournure que prend cette affaire caractérisée, selon eux, “par la fuite d’éléments de l’enquête de la police et de l’instruction”.

Selon la bâtonnière de l’ordre des avocats, Me Harimia Ahmed “notre inquiétude est d’autant plus grande qu’un tract publie les photos des trois prévenus, que ces photos vien-

nent de la Direction nationale de la sûreté du territoire (Dnst) et qu’il s’agit des photos des dossiers de nos clients”. L’avocate ajoute “nous nous demandons comment ces photos sont parvenues à la disposition du public”. Me Harimia dénonce une “violation du principe de la présomption d’innocence et du secret de l’information” et dit saisir cette occasion pour “dénoncer les responsables qui ne se limitent pas à leur domaine d’intervention et qui ont des parties pris”.

Pour sa part, M^e Mohamed Amada Baco, estime que ce dossier enregistré de “sérieuses fuites d’informations” alors que les seules personnes qui sont en connaissance du dossier sont les enquêteurs, le juge d’instruction et les avocats.

Cependant aucune révélation sur les mobiles du crime ou les commanditaires n’a été faite. Au cours du point de presse, le procureur général a

assuré que l’enquête se poursuivait dans de “très bonnes” conditions et que les résultats obtenus par les enquêteurs de la police nationale étaient “au-delà des espérances”. “Vous n’êtes pas sans savoir qu’une enquête de ce genre n’est jamais facile. Beaucoup de travail a été fait à la police pour parvenir à mettre la main sur les auteurs de ce crime en si peu de temps”.

A propos des éléments de preuve “concordants, circonstanciés et irréfutables” évoqués par le procureur, M^e Harimia Ahmed a rappelé que leurs “clients sont présumés innocents jusqu’au jour où leur culpabilité sera établie” et que “si le procureur général dit qu’il a des preuves irréfutables, il n’a qu’à convoquer les assises au lieu de dire qu’il leur faut maintenant connaître des commanditaires”.

Mariata Moussa

Un centre commercial de Comores Télécom à Hambu

La pose de la première pierre de la construction d’un bâtiment de service commercial de Comores Telecom à Singani a eu lieu jeudi dernier, en présence du chef de l’Etat Ahmed Abdallah Sambi qui a estimé que “ces derniers temps les Comores ont fait un grand pas dans les télécoms”. “Cette infrastructure va permettre aux habitants de Hambu d’avoir les services de Comores Telecom, de la Spnsf et de Ma-mwe réunis dans un seul espace”, a indiqué le président. Il a, enfin, souhaité que “les travaux se déroulent dans les délais et conditions impartis”.

S’exprimant au nom de la région, le maire de Djumwashongo a rappelé

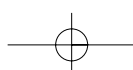
les projets entamés par le régime dans le Hambu telle que l’ouverture en début d’année d’une préfecture à Mitsudje. “Nous présentons nos remerciements au nom de tous pour

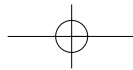
les différentes réalisations dans la région”, a dit Raoul Delapyere.

De nombreuses personnalités politiques et religieuses, notamment le président de l’assemblée, natif de

Singani, le directeur général de Comores Telecom, et des notables de la région ont participé à cette cérémonie.

OID





Anrtic-Comores Télécom : les dissensions éclatent

Nous avions prédit, ici même sur ces colonnes, l'avenir bruyant qui attendait l'Autorité nationale de régulation des technologies de l'information et de la communication (Anrtic), qui a pour mission de veiller à l'application de la loi sur le secteur des Tic en Union des Comores. Face à elle se dresse l'opérateur historique des télécommunications, Comores Télécom, qui n'entend pas se plier aux exigences de cette nouvelle loi régissant le secteur. C'est jeudi dernier, 19 août, lors d'une conférence de presse tenue au Foyer des femmes de Moroni que l'existence des dissensions entre les deux institutions étatiques ont éclaté au grand jour. A cette occasion, le directeur général de l'Anrtic, Ibrahim Mze, a dit vouloir "prendre à témoin" les journalistes et les nombreuses personnalités présents à cette conférence, des difficultés auxquelles bute son institution depuis sa création au mois de mai de l'année dernière.

Confidentiels

Air service Comores cloué au sol. Depuis près d'une semaine Mohéli est presque coupée du reste du pays. Avec les forts vents du "kusi" les vedettes s'aventurent de moins en moins en mer. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, le seul Let 410 d'Air Service Comores en service actuellement, le deuxième étant en révision technique à l'extérieur, est tombé dans une panne qui dure. Selon des sources proches de la compagnie, un technicien de haut niveau a été dépêché d'urgence de l'Afrique de l'est. Du coup les passagers, en cette période de haute saison, sont en souffrance. Sont notamment concernés les étudiants de l'Université des Comores devant regagner la capitale fédérale pour subir les épreuves de sessions de rattrapage pour leur admission, les "je viens" voulant repartir, les nombreux scolaires qui se déplacent lors des vacances, les malades en évacuation sanitaire, les membres de la superstructure étatique et les habituels usagers des transports maritimes et aériens.

La compagnie Comores Aviation, qui touche l'île les mardis et vendredis, et Inter Iles, qui assure des vols surtout à destination de Mayotte et quelques rares fois sur Anjouan, sont loin de pouvoir donner satisfaction à la clientèle. Il faut savoir qu'Air service Comores touche l'île du lundi au samedi et pendant cette période des vacances, elle assure deux à trois rotations quotidiennes. Au bureau de l'agence à Fomboni, les employés habituellement souriants et prêts à servir sont plutôt gênés devant les clients qui demandent tout simplement une date où ils peuvent espérer faire leur voyage.

par la loi régissant, désormais, le secteur des Tic, Comores Télécom reste très opaque quand il s'agit de nous communiquer ses données financières et techniques, nécessaires à notre travail d'analyse et de contrôle de la qualité de service de son réseau et des prix qu'il applique à ces services. Et refuse en même temps de s'acquitter des redevances qui sont prévues par la loi", a déclaré Ibrahim Mze dans sa présentation.

Refus de s'acquitter des redevances

Une qualité de service jugée "loin de répondre aux normes exigées par l'Union internationale des télécommunications" par un autre intervenant. Selon ce dernier, Comores Télécom afficherait un taux de perte de plus de 60% alors que la moyenne acceptable est de l'ordre de 5%. Pour ce qui est des taxes que l'opérateur historique est appelé à régler, le directeur général de l'Anrtic

explique : "Comores Télécom est tenu, comme tout autre opérateur établi dans le secteur des Tic aux Comores, à consacrer 3% de son chiffre d'affaire pour payer la redevance de régulation". Cette taxe constitue, avec celle que doivent s'acquitter les prestataires de services, les principales ressources financières de l'autorité de régulation. Avant de préciser que "si cette part de trois pour cent est supérieur au budget de fonctionnement de l'Anrtic, le surplus en question sera affecté au fonds des services universels, géré par le ministère des Finances et celui des Télécommunications. Ce fonds servira à financer des projets de désenclavement des régions non dotées de réseau de télécommunication".

Attribution de fréquence sans accords

A la question sur d'éventuelles sanctions contre l'opérateur, le patron de l'Anrtic a répondu que l'heure était plutôt à la recherche d'une solution cordiale. "Nous avons fait part de la situation au secrétaire général du gouvernement, au directeur de cabinet du chef de l'Etat, à notre ministre de tutelle et à celui de la justice. Il reste au gouvernement de voir comment la gérer pour qu'un terrain d'entente soit trouvé entre ces deux institutions étatiques", a-t-il fait savoir. Il a révélé, par ailleurs, que dans le cadre de ses travaux de mise en place de la fibre optique, Eassy, Comores Télécom "s'est attribué" une bande de fréquence "sans l'accord préalable" de l'agence de régulation.

Interrogé sur son rôle joué au sein de la commission chargée de la privatisation de l'opérateur public, dont il est le président, le directeur général de l'Anrtic a soutenu qu'il "ne représente pas l'Anrtic dans la commission de privatisation". Cependant, selon lui, "l'attitude actuelle de l'opérateur de ne plus se conformer aux lois en vigueur n'est peut être pas due à cela". Selon lui, Comores Télécom aurait tout simplement du mal à se faire l'idée que le temps de son monopole est révolu et que, désormais, le secteur des télécommunications nationales est cadré par des lois qu'il doit se conformer.

Enfin, pour ce qui est du budget

initial de l'institution qui est passé de près de 600 millions de francs à 300 millions (lire notre édition du mercredi 11 août), Ibrahim Mze a expliqué que si ce budget initial était jugé très élevés c'est parce que "nous avons inclus, entre autres, l'achat de deux laboratoires mobiles d'une valeur de près de 200 millions francs, utilisés dans le contrôle et l'analyse du spectre de fréquences. Ces équipements sont donc prévus dans le budget de l'année prochaine. Ce qui veut dire que d'ici un an l'Anrtic sera en mesure de contrôler le spectre de fréquences".

Kamardine Soulé

Justice: Larifou demande 1 million d'euros à titre provisionnel

Après deux mois et dix jours que le chef du Ridja, maître Saïd Larifou ne pouvait pas se déplacer librement, le parquet de la République de Moroni lui autorise de sortir du territoire depuis le 17 août dernier.

Selon son avocat maître Msa Youssouf du barreau de Lille, aujourd'hui, mon client peut se déplacer librement. A son tour un de ses avocats du barreau de Moroni, a ajouté que Maître Larifou a acquis ses droits d'aller et venir et qu'il pouvait voyager "même aujourd'hui s'il trouve une place dans un vol". Rappelons que depuis le 6 juin dernier, le chef du parti Ridja s'est vu interdire de quitter le pays. Dans ce contexte et selon maître Msa

Youssouf, une assignation est déposée au tribunal de Paris en France. Sur cet appel, un dommage d'intérêt d'"un million d'euros à titre provisionnel a été demandé par le plaignant au gouvernement comorien". Cette somme demandée à titre provisionnel consiste à réparer les préjudices professionnels, moraux, sanitaires. "Depuis le 6 juin dernier, mon client n'a pas pu remplir ses engagements professionnels et il a été de surcroît agressé. Il a été éloigné de sa famille pendant plusieurs jours. Beaucoup de préjudices ont été causés par le fait qu'il a été retenu abusivement pendant longtemps ici" déclare maître Msa Youssouf. Lors du jugement définitif, cette somme pourrait être vue à la hausse.

M. Moussa

AVERTISSEMENT DANS LES COMORES

LE PRÉSENT DOCUMENT INFORME que AMKA PRODUCTS (PROPRIETARY) LIMITED, une entreprise sud-africaine immatriculée 65/05680/07 et située 14 Ellman Street, Sunderland Ridge, PRETORIA, Gauteng, République d'Afrique du Sud, est propriétaire de la marque de commerce suivante :

CLERE

qui est utilisée pour ou en rapport avec :


préparations de blanchiment et autres substances destinées à la blanchisserie ; préparations nettoyantes, polissantes, lavantes et abrasives ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions capillaires ; dentifrices

LE PRÉSENT DOCUMENT INFORME ÉGALEMENT QUE :

Le propriétaire ci-dessus revendique tous les droits quant à la marque de commerce et au label ci-dessus, et engagera des poursuites contre toute personne, société ou entreprise qui contrefait, imite, viole ou enfreint de toute autre manière lesdits droits dans les COMORES.

CAUTIONARY NOTICE IN COMOROS

NOTICE is hereby given that MONTRES TUDOR SA, a Switzerland company of 3 rue François-Dussaud, Geneva, Switzerland, is the owner of the following trade mark:

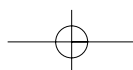


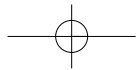
Which is used upon or in connection with:

Jewellery, clock- and watch-making, namely watches, wristwatches, constituting parts of clocks and watches and accessories for clocks and watches, alarm clocks, clocks and other chronometric instruments, chronometers, chronographs (watches), apparatuses for sportive timekeeping, apparatuses and instruments for time measuring and time indicating; dials (clock- and watch-making), clock cases, watch cases, cases for watches (presentation) and cases for jewellery (presentation).

NOTICE IS ALSO HEREBY GIVEN THAT:

The above owner claims all rights in respect of the above trade mark and will take all legal proceedings against any person, firm or corporation counterfeiting, imitating, violating or otherwise infringing the said rights of the owner in the COMOROS.





Ministre des Finances/Confédération des travailleurs

“Et s’il n’y avait pas eu l’Emir du Qatar...”

La Confédération des travailleurs comoriens (Ctc) a été reçue, à sa demande, le 12 août par le ministre des Finances. Un entretien sollicité suite à l’admission des Comores au point de décision de l’Initiative pays pauvres très endettés (Ippte) dont l’effet immédiat est un “allègement intérimaire” de la dette extérieure. Une étape avant l’effacement de cette dette après que le gouvernement aura réuni plusieurs conditions, parmi lesquelles l’assainissement des finances publiques, l’augmentation des recettes, la maîtrise de la masse salariale, la régularité des salaires, la réforme des sociétés d’Etat, etc. pour pouvoir atteindre dans deux ans le point d’achèvement du programme conclu avec le Fmi et la Banque mondiale. Selon un compte rendu des discussions publié par la Ctc, le ministre

des Finances soutient que des mesures s’imposent pour ramener la masse salariale à un niveau “acceptable”. Le ministre aurait reconnu, par ailleurs, la responsabilité des gouvernements successifs dans ce dérapage de la masse salariale.

“Le gouvernement ne répond pas”

Ainsi, l’argentier de l’Etat pense qu’une des deux solutions s’imposent : “ou il faut réduire la masse salariale ou il faut augmenter les recettes”, parlant à l’occasion de la disponibilité de la Bad à financer un projet de recensement complet des agents de l’Etat, aux fins d’attribuer à chaque agent un nouveau poste de travail.

La Ctc rapporte que le ministre est revenu, en outre, sur le “refrain” du

gouvernement, à savoir que 70% des recettes vont aux salaires. Une théorie que la Confédération a du mal à valider, au motif que si tel était le cas, l’Etat n’aurait pas autant besoin des aides extérieures pour pouvoir payer ses agents. “Faut-il rappeler, écrit la Ctc, que si l’Emir du Qatar n’était pas venu au secours du président Sambi, aucun mois de salaire de 2010 n’aurait été à ce jour versé aux agents de l’Etat”.

D’où la question de la Ctc de savoir si réellement 70% des recettes de l’Etat vont exclusivement aux salaires. Les autres questions “auxquelles le gouvernement ne répond pas”, à en croire la Ctc, sont celles des véritables recettes mensuelles de l’Etat et de l’évasion des recettes”. Selon la Ctc, “certaines informations données par le directeur général des douanes dans la

presse tend à conforter “les inquiétudes des agents de l’Etat et raffermir leurs efforts de savoir enfin la vérité”.

En ce qui concerne l’urgence de maîtriser la masse salariale, la Ctc a proposé au ministre des Finances de “traquer de façon effective les agents “fantômes”, de “redéployer et gérer rationnellement les agents de l’Etat, et mettre fin aux libertés que s’octroient les entités nationales et insulaires pour gonfler les effectifs”. Quant à l’augmentation des recettes, la Ctc a suggéré au ministre des Finances d’élargir le champ d’application fiscale “au-delà des grandes villes”, contrôler strictement les régis existants et multiplier les guichets du Trésor public en dehors du bâtiment du Trésor.

La Ctc a, par ailleurs, demandé au ministre des Finances de saisir l’op-

portunité de l’“allègement intérimaire” de la dette extérieure pour instaurer la régularité des salaires, de discuter avec les responsables de la Snpsf pour que les fonctionnaires en situation de découvert n’aient plus à payer les agios occasionnés par les paiements irréguliers des salaires, et engager des démarches auprès de la Bdc pour que les lignes de crédit qui étaient au profit des fonctionnaires soient rouvertes.

La Confédération a enfin demandé au ministre des Finances de tout mettre en œuvre pour que les enseignants qui étaient frappés de suspension arbitraire sous le régime Bacar à Ndzuwani, puissent percevoir leurs salaires, conformément à l’engagement du chef d’Etat.

Les deux parties se retrouvent à nouveau jeudi prochain, 26 août, pour la suite à donner à ces premiers échanges.

Le boulevard Karthala reçoit les marchands du ramadan

A compter d’aujourd’hui, lundi 23 août, jusqu’à la fin du mois de ramadan, le “Marché spécial ramadan” sera installé sur un tronçon du boulevard Karthala à Moroni. L’information a été donnée, jeudi dernier, par le préfet du centre, Ali Mohamed Djalim, au cours d’une conférence de presse, à la Chambre de commerce, d’industrie et d’agriculture (Ccia). Les administrateurs de la capitale, préfecture du centre et mairie de Moroni, et les responsables de la Ccia-Ngazidja ont fait ce choix de concentrer les marchands ambulants, plus nombreux en cette période dans les différentes rues et devantures de magasins à Moroni, afin de préserver la fluidité de la circulation des véhicules et des personnes aux autres endroits de la ville.

A en croire le président de la Ccia-

Ngazidja, Fahmy Thabit, le choix du site a été dicté par le fait que le boulevard Karthala ne possède pas de nombreux magasins, contrairement à l’axe de Magudju reliant le stade Ajao et le marché Volovolo.

Selon le président de la Ccia-Ngazidja, le retard de l’ouverture du marché serait dû à un malentendu entre son institution et la mairie de Moroni qui n’était pas d’accord avec ce projet. “C’est à l’issue d’une réunion de concertation au ministère de l’Economie et à laquelle ont pris part des éléments de la police et la gendarmerie, un représentant de la préfecture du centre, le maire de Moroni et le président de la Ccia, que cette décision a été prise”, précise Fahmy Thabit.

Durant les prochains dix-huit jours restants du mois lunaire, le marché du boulevard Karthala sera ouvert de 6 h à 17 h. Pour s’inscrire sur la

liste des bénéficiaires d’un espace dans ce marché, chaque marchand ambulant doit fournir un dossier, constitué de deux photos d’identité, une pièce d’identité et d’un droit de six mille francs pour la carte d’accès. “Cet argent permettra à maintenir l’hygiène et la sécurité du marché”, a souligné le patron de la Ccia-Ngazidja.

Pour résorber les bouchons qui paralysent la circulation dans Moroni ces derniers temps et étant donné que le boulevard Karthala est l’une des axes routières d’évacuation rapide de la capitale, le préfet du centre a pris un arrêté autorisant un passage à double sens à une vitesse maximale de 20 km/h sur la route Magudju en débouchant par le rond-point de Ajao jusqu’au marché Volovolo. “Les routes qui dépendent de la route Magudju sont ouvertes à la circulation suivant la

réglementation en vigueur. La rue commençant au boulevard Karthala et aboutissant à la boulangerie Bourhane Mroudjaé est ouverte comme d’habitude à la circulation à sens unique pour permettre aux véhicules venant de la coulée de lave de rejoindre la route Magudju”, rappelle un arrêté préfectoral qui précise, en outre, que “la circulation en sens inverse anté-

rieurement autorisée est désormais interdite pendant la tenue du marché de ramadan. La circulation des véhicules à poids lourds est interdite pendant les heures de l’ouverture du marché de ramadan au sein de la zone dite “zone sensible” incluant les quartiers Hadudja, Magudju et Coulée”.

Thamra M. Hassani
et Soumaya Mator (stagiaires)

Un communiqué émanant du secrétaire général adjoint du gouvernement

Suite aux inondations intervenues au Pakistan et qui ont été à l’origine de nombreux décès et beaucoup de déplacés, le secrétaire du gouvernement porte à la connaissance de tous les Musulmans qu’un compte “Solidarité avec le Pakistan” est ouvert à la SNPSF pour la collecte de fonds destinés au peuple frère de ce pays.

Tous ceux qui veulent contribuer peuvent verser leur contribution au compte n°20000389877 “Solidarité avec le Pakistan”.

Merci de votre contribution.

Fait à Moroni le 21 août 2010-08-21
Maoulida Mabrouk

GOMORES AVIATION AUGMENTE SES VOLS SUR MORONI-DARES SALAM

VOLS CARGO DAR-MORONI: MARDI ET VENDREDI

VOLS REGULIERS TOUS LES JOURS MORORI-DAR: DU LUNDI AU SAMEDI

**Excédent : USD 2/Kg DAR - MORONI
USD 3/kg DAR - ANJOUAN**

Demandez vos reçus d’excédents de bagages

Pour plus d’informations adressez-vous à l’agence de Moroni Route de la corniche ou Tel: 779 34 00 Mélinio@comoresaviation.com

AVERTISSEMENT DANS LES COMOROS

Le présent document informe que MONTRES TUDOR SA, une société par actions suisse située 3 rue François-Dussaud, Geneva, Switzerland, est propriétaire des marques de commerce suivantes :

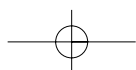
TUDOR

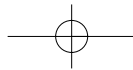
qui est utilisée sur ou en rapport avec ce qui suit :

Joallerie, bijouterie, horlogerie, à savoir montres, montres-bracelets, parties constitutives de pièces d’horlogerie et accessoires pour pièces d’horlogerie non compris dans d’autres classes, réveils, horloges et autres instruments chronométriques, chronomètres, chronographes, appareils de chronométrage sportif, appareils et instruments à mesurer et marquer le temps non compris dans d’autres classes ; cadrans, boîtes, boîtiers et écrans pour l’horlogerie et la bijouterie.

LE PRÉSENT DOCUMENT INFORME ÉGALEMENT QUE :

le propriétaire susmentionné revendique tous les droits relatifs aux marques de commerce ci-dessus et engagera des poursuites contre toute personne, société ou entreprise qui contrefait, imite, viole ou enfreint de toute autre manière les dits droits du propriétaire dans les COMOROS.





Unicef: la nouvelle représentante apprécie un partenariat parfait

Au terme d'une série de rencontres aussi bien avec les autorités nationales qu'insulaires et des visites de terrain, qui lui a permis de mesurer l'adhésion que les partenaires comoriens ont de l'Unicef, Susan N Ngongi ne cache pas sa satisfaction vis-à-vis de l'appréciation que son agence bénéficie dans le pays. "Je commence avec de bonnes bases", confie-elle bien qu'elle réalise que beaucoup restent à faire surtout au niveau de Ndzuwani et Mwali.

Dans ces deux îles, les capacités d'accueil en milieux scolaires et la nutrition sont des préoccupations majeures. A Ngazidja, Madame Susan a relevé, à l'issue de son entrevue avec le chef de l'exécutif de l'île, que les problèmes relatifs à

la protection des droits de l'enfant méritent plus de mobilisation.

Maintenant que la nouvelle représentante a établi l'état des lieux des actions de son agence, il ne lui reste qu'à se mettre à l'œuvre pour répondre à l'attente que le pays a de l'Unicef.

Et la revue à mi-parcours, en septembre prochain, du Plan cadre des Nations unies pour le développement (Undaf) et du Plan d'action du programme pays Unicef-Comores (Cpap), lui servira de base pour planifier ses activités.

Pour rappel, ces deux documents respectifs du Système des Nations unies aux Comores et de l'Unicef-Comores sont planifiés pour 2008 à 2012. Cette revue à mi-parcours qui regroupera toutes les agences du Snu-Comores et leurs différents

partenaires en Union des Comores, sera aussi l'occasion d'aligner l'Undaf et le Cpap aux priorités nationales, notamment à travers le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (Dsrp) de 2010 à 2014.

Pour la représentante, faisant allusion à la nouvelle réforme du Snu aux Comores, le Programme unis dans l'action devra s'aligner au Dsrp. Il doit en tenir compte de quatre axes stratégiques de l'Undaf, à savoir la Croissance économique et lutte contre la pauvreté, la gouvernance, les services sociaux de base, ainsi que l'environnement et le développement durable.

En effet, une bonne politique de plaidoyer au niveau du siège de l'Onu doit, de ce fait, être de mise afin que l'harmonisation de cette nouvelle réforme du Snu-Comores avec les priorités nationales soit belle et bien effective ■



Hwo's who

Camerounaise de nationalité, Susan N Ngongi est entrée à l'Unicef en août 2010 en tant qu'administratrice du projet Survie, au Soudan. Polyglotte parlant anglais, italien et français, elle était Représentante adjointe de l'Unicef à Monrovia, au Liberia, depuis février 2008 après avoir été à la coordination des situations d'urgences au bureau des programmes d'urgences (Emops) au siège de l'Unicef à New York. C'est en juillet dernier qu'elle a pris ses fonctions de Représentante de l'agence onusienne aux Comores.

LE BILLET DE BABOU

Tribunal des hommes ou tribunal de Dieu ?

Ces derniers temps le président de la République, soucieux de sa réputation post présidentielle, sonne le rappel de ses troupes qu'il sermonne régulièrement sur les détournement des biens et deniers publics. Il dit avec conviction et à juste titre, que s'ils arrivent à échapper au tribunal des hommes, Dieu ne les ratera pas le jour du jugement dernier.

Les Comoriens étant ce qu'ils sont et la nature humaine étant ce qu'elle est, il me semble préférable de passer *les voyous politiques* devant le tribunal des hommes pour l'exemple et les leçons qui pourront en être tirées. En effet, de toute façon, le verdict de Dieu est déjà connu pour ce genre de crimes c'est-à-dire la **Géhenne**. En effet, il est dit que quelqu'un qui prend illégalement quelque chose à quelqu'un d'autre, Dieu ne lui pardonnera pas, tant que la victime elle-même ne lui aura pas pardonné. N'en parlons pas si c'est tout un peuple qui est victime des détournements des biens et deniers publics.

La leçon que nous pouvons tirer de cette volonté du président Sambi c'est que **les élections auront bien lieu** ; malgré les doutes et les ont dits des sceptiques puisqu'il veut d'après ces proches, laisser la **Maison Comores propre**, avant de la céder à son successeur de Mohéli.

Babou des îles

Brèves

Les membres de la Commission électorale insulaire de Ndzuwani, de retour de leur prestation de serment à Moroni, ont entrepris le ramassage des dossiers des candidats à l'opération de réactualisation des listes électorales. Ce travail est précisément assumé par le secrétariat insulaire administratif permanent. Celui-ci a déjà reçu une multitude de ces candidatures. L'actuelle Commission électorale insulaire de l'île est composée des mêmes membres que la précédente, celle qui a dirigé les législatives de décembre 2009. Elle regroupe cinq membres, représentants le gouvernement de l'île, la société civile, le gouvernement fédéral, la minorité parlementaire et le tribunal de Mutsamudu. Un sixième membre est en outre incessamment attendu ; il doit être désigné par le Conseil des magistrats, un organe qui n'existe pas pour l'heure.

Ruée vers le girofle. De plus en plus, l'on assiste à une

véritable ruée vers la cueillette du girofle à Ndzuwani. Les rues des villages de l'ouest et du sud, principales zones productrices de la première culture d'exportation de l'île, en sont bordées, étalé par terre et séchant au soleil. C'est que ces derniers temps, son prix ne fait que monter, passant il y a quelques semaines de mille cent cinquante francs à mille quatre cent francs actuellement. Aussi, les points d'achat se sont-ils multipliés, et les revendeurs jaillissent de partout. Des données recueillies auprès d'Anjouan Stevedoring Company, la société gestionnaire de la manutention au port de Mutsamudu, indiquent que, rien qu'en juillet dernier, quelques sept cent tonnes de ce produit ont été exportées. A ce rythme, le volume annuel risque bien de dépasser de façon conséquente les près de deux mille tonnes exportées annuellement ces dernières années. Fort heureusement !

COMMUNIQUE

Nous vous informons que "l'Université de la Ville", de faculté des sciences et de Technologies est ouverte à MAVINGOUNI, ancien palais présidentiel à partir du 15 juillet 2010.

L'Université de la Ville contient les Facultés suivantes :

- Faculté de médecine humaine
- Faculté Dentaire
- Faculté de Pharmacie
- Faculté de l'ingénierie
- Faculté d'infirmierie
- Faculté de laboratoire
- Faculté de droit
- Faculté de science humaine

Nous appelons tous les Bacheliers Comoriens de venir s'inscrire massivement dans le local de l'Université sis à Mavingouni.

Pour votre inscription, joignez tous les documents nécessaires et vous aurez la réponse avant 30 jours.

Pour plus d'informations contactez-nous aux numéros suivants :

Portable : 322 14 07
Fixe : 763 29 09
Email : cityuniversity_2010@yahoo.com

Nous vous remercions

